

La demande doit être déposée 30 jours avant l'occupation souhaitée.
Une demande incomplète ne pourra pas être traitée.

Objet de la demande

- **Surface occupée du domaine public** : m²
- Grues mobiles et nacelles élévatrices / nombre :
- Échafaudages :m²
- Bennes, containers, base de vie, stationnement / nombre et précisions :
- Autres :
- **Nouvelle demande** :
- Suite à substitution du titulaire Suite au dépassement de délai

Renseignement concernant le demandeur

Raison sociale :
Forme juridique (SARL, EI, SA, SNC...) :
Numéro SIRET :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mail :
Qualité, nom et prénom du représentant légal :

Personne à joindre en cas d'urgence

En-dehors des horaires de fonctionnement du chantier

Nom et prénom :
Qualité :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mail :

Conséquences de l'occupation du domaine public

- Suppression de stationnement / Nombre de places occupées :
- Neutralisation du cheminement piéton
- Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
- Mise à sens unique de la circulation
- Fermeture à la circulation
- Neutralisation de la bande ou piste cyclable
- Mise à sens unique de la circulation
- Emprise sur la chaussée (en ml) :

Si emprise, il est nécessaire de solliciter au préalable une permission de voirie auprès de Saint-Etienne Métropole. Le formulaire est disponible sur leur site : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/etudier-entreprendre/entreprises/voirie#demande-de-permission-de-voirie%20>

Autre (précisez) :

Descriptif de l'occupation du domaine public

Descriptif de l'occupation du domaine public :

Adresse des travaux :

Type de travaux :

Dates prévues : Du / au /

Observations :

Pièces à joindre

- copie de la pièce d'identité du demandeur,
- plan côté ou à l'échelle des installations du chantier ou un fichier AUTOCAD
- justificatifs de l'impossibilité de positionner les installations sur le domaine privé
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la commune de Sorbiers (cheminement piéton, état de l'emplacement...). Il est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble de ce règlement lors de la remise de la demande. En conséquence, il ne pourra pas se prévaloir de sa méconnaissance. Le demandeur s'engage à payer la redevance correspondant à la demande, dont les tarifs sont fixés par décision municipale.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable. Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Le demandeur a conscience que la délivrance de l'autorisation n'est pas de droit.

Je soussigné(e),.....

certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la ville de Sorbiers, et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

Fait à

Le

Signature du demandeur

Le dossier est à **renvoyer** au : **Service de la Police Municipale** - Maire de Sorbiers

13 avenue Charles de Gaulle – 42290 SORBIERS